

# LE MANS CITE CHANSON



## Tremplin VOCAL'MANS 2023

### RÈGLEMENT

Ce tremplin interprètes est ouvert aux artistes à partir de 15 ans au 01/01/2023 avec autorisation parentale pour mineurs à joindre avec le bulletin d'inscription.

#### Lors des Présélections :

Chaque artiste présentera 2 morceaux du répertoire de la **chanson française**. Il pourra s'accompagner lui-même, ou être accompagné d'un musicien, ou se munir d'une bande-son de bonne qualité impérativement sur clé USB.

Les sélections se dérouleront **les 21, 28 janvier, 4 et 21 mars 2023**.

Avec son bulletin d'inscription rempli, le candidat devra **obligatoirement** s'acquitter des droits d'inscription et **régler 10 euros** en ligne ou à défaut par chèque à l'ordre de LMCC. Cet envoi doit se faire **avant le 10 janvier 2023. Tout paiement et inscription vaut acceptation du règlement.**

Il est demandé au candidat d'arriver au moins 30 min avant chaque présélection. Tout artiste arrivant après le début de la soirée ne pourra se présenter.

**Aucun défraiement ne sera pris en charge** par l'Association Le Mans Cité Chanson (hébergement, frais de transport, restauration...)

Le jury sera composé de professionnels, et amateurs passionnés de la chanson française. Il prêtera une attention particulière à l'interprétation, la proposition artistique et la justesse vocale.

Les sélections étant indépendantes les unes des autres, il se peut que le jury ne soit pas le même sur l'ensemble des soirées.

Le jury est seul compétent pour choisir les artistes finalistes. Il pourra en cas de réel coup de cœur, sélectionner un autre candidat pour participer à la finale (hors compétition).

Les **4** candidats retenus par les membres du jury lors des différentes présélections, intégreront la finale qui aura lieu **le 8 avril 2023 à 20 h30 à Arnage (L'éolienne)**.

Aucun résultat ne sera donné à l'issue des soirées de présélections. Les résultats seront annoncés sur le site LMCC et les réseaux sociaux durant la semaine suivant la date de la dernière date de présélection.

**Tous les anciens lauréats 1<sup>er</sup> prix du jury**, ne peuvent repostuler.

#### A disposition :

Les candidats auront à disposition 1 sonorisation complète.  
(Pour ceux qui s'accompagnent, il leur est demandé d'apporter leur instrument).

## ATTENTION :

### REGLE IMPORTANTE et IMPERATIVE pour tous les candidats

**La participation au tremplin VOCAL'MANS, engage les candidats à être présents aux dates de passage qui leur seront communiquées ainsi, qu'en cas de sélection, à la Finale. L'acceptation du règlement vaut obligation de présence à toutes les dates (présélections, finale et dates proposées aux lauréats par LMCC**

### Lors de la Finale :

Les candidats seront convoqués **dès 14 h 00** pour les balances.

Les candidats devront réinterpréter les 2 titres déjà chantés en présélections et choisir deux nouveaux titres. (4 chansons d'artistes différents)

**Aucun défraiement ne sera pris en charge** par l'Association Le Mans Cité Chanson (hébergement, frais de transport, restauration...)

Tout artiste arrivant après l'heure de démarrage de la soirée ne pourra pas se présenter.

Sur la finale, le jury sera composé de professionnels et d'amateurs de la chanson française. Les critères sont les mêmes que lors des sélections. Les spectateurs auront la possibilité de voter pour le « prix du public ».

La finale étant payante, chaque finaliste bénéficiera de **deux** places exonérées.

### A disposition :

Les candidats auront à disposition 1 sonorisation complète.

(Pour ceux qui s'accompagnent, il leur est demandé d'apporter leur instrument).

### les prix :

#### 1<sup>er</sup> prix :

##### Prix Le Mans Cité Chanson :

- Création d'un single et diffusion sur tous les sites de téléchargement et de streaming
- Séance de studio d'1 h pour enregistrer la piste du single
- Participation lors d'un évènement organisé par LMCC (la date proposée ne pourra être reportée).
- Un trophée « 1<sup>er</sup> prix du jury »

#### 2<sup>ème</sup> prix et 3<sup>ème</sup> prix :

- Participation lors d'un évènement organisé par LMCC (la date proposée ne pourra être reportée).

#### Prix COUP DE COEUR du public :

- Un trophée « prix du public »

- **AUTORISATION DROIT A L'IMAGE**

En s'inscrivant à ce Tremplin, chaque artiste autorise l'Association Le Mans Cité Chanson à utiliser son image (photo ou vidéo) à titre d'illustration pour l'ensemble des supports de communication dans le cadre des activités du projet de l'Association (écrits : magazine, plaquettes, flyers, affiches....) (internet : réseaux sociaux, sites institutionnels....) pendant une durée minimum de 5 ans.

- **MODIFICATION DU REGLEMENT**

Seuls les membres élus de l'Association, se réservent le droit d'en modifier le règlement qu'il jugera nécessaire.

**Association Le Mans Cité Chanson**

[www.lemanscitechanson.com](http://www.lemanscitechanson.com) / [contactlemanscitechanson@gmail.com](mailto:contactlemanscitechanson@gmail.com)